

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

POUR LE RENOUELEMENT D'UNE CARTE

Le formulaire de renouvellement complété et signé
CERFA N°15312*01

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité**
- Copie de la carte professionnelle**
- L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte**

DANS TOUS LES CAS

- Attestation de garantie financière***, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant
- ou**
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur

- Attestation du compte séquestre**
 - Attestation d'assurance***, pour l'année en cours, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
 - Un extrait du RCS** datant de moins de 1 mois
 - Pour une société, **1 copie des statuts** à jour certifiée conforme à l'original
- Et**
- copie de la pièce d'identité** des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital, pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal

Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France :

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier

*les attestations doivent porter la mention des activités concernées

**Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**
6, Boulevard Belfort – 80039 Amiens Cedex 1
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41
Fax : 03.22.82.22.95

- Justificatif du respect de l'obligation de **formation professionnelle** continue (dans le domaine juridique, économique, commercial, technique relatif à la construction, l'habitation l'urbanisme, déontologie...)

Renouvellement de carte	Heures de formation	Formations faites
Du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	14 heures	Entre le 1 ^{er} avril 2014 et date d'échéance de la carte
Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	28 heures	Entre le 1 ^{er} janvier 2015 et date d'échéance de la carte
Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019	42 heures	Entre le 1 ^{er} janvier 2016 et date d'échéance de la carte

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET
LA DELIVRANCE DE LA CARTE 120€
Arrêté du 19 juin 2015**

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier
*les attestations doivent porter la mention des activités concernées

**Chambre de Commerce et d'Industrie
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**
6, Boulevard Belfort – 80039 Amiens Cedex 1
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41
Fax : 03.22.82.22.95